

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32228**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Arts de la reliure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC Arts appliqués	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP « Reliure » est un professionnel qualifié des métiers d'art. Il intervient, sous contrôle, dans la réalisation d'une reliure souple ou rigide sur un ouvrage pré-existant. Généralement en atelier, son activité consiste à :

- préparer et/ou réparer un ouvrage papier ;
- fabriquer à l'unité ou en série une reliure traditionnelle ou contemporaine pour le protéger.

Activités professionnelles et place dans l'organisation de l'entreprise :

Le titulaire du CAP « Reliure » intervient sous la responsabilité du chef d'entreprise ou du chef d'atelier pour préparer et réaliser des reliures. Il respecte les critères esthétiques et les contraintes liées aux techniques traditionnelles ou actuelles. Il s'adapte à l'usage de nouveaux matériaux ou équipements et au développement du numérique.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bibliothèque, centre de documentation

Entreprise artisanale

Organisme culturel, du patrimoine

Relieur

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1402 : Reliure et restauration de livres et archives

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Etude stylistique et propositions graphiques

Analyse et préparation d'un ouvrage en reliure

Exécution d'ouvrage de reliure

Français

Histoire-géographie et enseignement moral et civique

Mathématiques

Sciences physiques et chimiques

langue vivante

Éducation physique et sportive

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 32228 - U1 - Etude stylistique et propositions graphiques	<ul style="list-style-type: none">- Collecter, classer et hiérarchiser les informations- Repérer et analyser les caractéristiques esthétiques et stylistiques- Proposer, optimiser et justifier des solutions esthétiques de réalisation- Traduire graphiquement des solutions esthétiques et techniques <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 32228 - U2 - Analyse et préparation d'un ouvrage en reliure	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer et identifier les caractéristiques techniques - Proposer, optimiser et justifier des solutions techniques de réalisation - Organiser la réalisation. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32228 - U3 - Exécution d'ouvrage de reliure	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer les matériels, équipements, outils et la matière d'oeuvre - Réaliser les opérations de plaçure - Réaliser les opérations de couture - Réaliser les opérations de corps d'ouvrage - Réaliser les opérations d'apprêt et de couverture - Réaliser les opérations de finissage - Dorer-Titrer - Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages - Communiquer au sein de l'entreprise et avec les différents partenaires. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 32228 - UG1 - Français - Histoire-géographie et Enseignement moral et civique	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. <p>Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 32228 - UG2 - Mathématiques-Sciences physiques et chimiques	<p>Mathématiques-Sciences physiques et chimiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information. - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. - Expérimenter. - Critiquer un résultat, argumenter. - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 32228 - UG3 - Éducation physique et sportive	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 32228 - UG4 - Langue vivante	<p>Compétences de niveau A2 du CECRL</p> <p>S'exprimer oralement en continu Interagir en langue étrangère Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 32228 - Unité facultative de langue vivante	<p>Compétences de niveau A2 du CECRL</p> <p>S'exprimer oralement en continu Interagir en langue étrangère Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 32228 - Unité facultative Arts appliqués et cultures artistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des moyens d'expression, des techniques et des méthodes élémentaires impliqués dans toute démarche artistique - Se repérer dans l'histoire de l'art par la connaissance de quelques œuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme de la création contemporaine. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem

Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation:

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 31.10.2017 : première session en 2019.

JORF n°0278 du 29 novembre 2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Replet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

[Eduscol](#)

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : [Arts de la reliure](#)